



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 31 mai 2018 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Geneviève Paradis, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 28 mai 2018.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

27-05-18

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Projet PIQM-MADA n° 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel
 - a) Fourniture des bases de béton pour luminaires
 - b) Acquisition des fûts de luminaires
4. Éclairage public
 - a) Acquisition de potences 12 pieds
 - b) Mandat à Hydro-Québec pour le remplacement de potences d'éclairage public
5. Questions du public
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

PROJET PIQM-MADA N° 557834 AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

28-05-18

-Fourniture des bases de béton pour luminaires

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du parc Constant-Plante; considérant le courriel du 10 mai courant de madame Ann-Philippe Cormier, chargée de projet pour le PIQM-MADA; considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour la fourniture des bases de béton et a reçu une (1) soumission conforme; considérant la soumission de *A. et J.L. Bourgeois Ltee* pour la fourniture des bases de luminaires en béton au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

coût total de 16 750 \$ plus taxes; considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de requérir les services de l'entreprise *A. et J.L. Bourgeois Ltee*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *A. et J.L. Bourgeois Ltee* pour la fourniture des bases de luminaires en béton pour une somme maximale de 16 750 \$ plus taxes. Tous les travaux seront effectués sous la supervision de monsieur Pierre Cardin, consultant. Également résolu d'acquitter la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

29-05-18

-Acquisition des fûts de luminaires

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière dans le cadre du programme PIQM-MADA n° de projet 557834 aménagement d'un parc intergénérationnel; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'éclairage du parc Constant-Plante; considérant le courriel du 10 mai courant de madame Ann-Philippe Cormier, chargée de projet pour le PIQM-MADA; considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture des fûts de luminaires et a reçu une (1) soumission conforme; considérant la réception d'une soumission, de *Industries Précision Plus inc.* pour la fourniture des fûts et potences d'éclairage au coût total de 46 200 \$ plus taxes; considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de requérir les services de l'entreprise *Industries Précision Plus inc.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *Industries Précision Plus inc.* pour la fourniture de fûts et de potences de luminaires noirs au coût de 46 200 \$ plus taxes, tel que spécifié à la soumission préparée le 12 avril 2018. Tous les travaux seront effectués sous la supervision de monsieur Pierre Cardin, consultant. Également résolu d'acquitter la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

30-05-18

-Acquisition de potences 12 pieds

Considérant que la municipalité a entrepris de convertir l'ensemble des luminaires de rues au DEL; considérant que pour un éclairage optimal sur la chaussée, vingt-cinq (25) potences de huit pieds doivent être remplacées par des potences de douze (12) pieds; considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des nouvelles potences de douze (12) pieds incluant les équipements électriques nécessaires pour leurs remplacements; considérant l'adoption du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour financer les dépenses des projets éco-énergétiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de vingt-cinq (25) potences de douze (12) pieds incluant les équipements électriques au coût de 8 034,73 \$ plus taxes, tel que présenté à la soumission n° 1011445 de *Guillevin International inc.*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

31-05-18

que les dépenses reliées à ce contrat soient puisées à même la réserve financière n° 519-2017.

ADOPTÉE

-Mandat à Hydro-Québec pour le remplacement de potences d'éclairage public

Considérant que la municipalité a entrepris de convertir l'ensemble des luminaires de rues au DEL; considérant que pour un éclairage optimal sur la chaussée, vingt-cinq (25) potences de huit pieds doivent être remplacées par des potences de douze (12) pieds; considérant que le changement de potences peut se faire exclusivement par Hydro-Québec; considérant l'estimation préliminaire d'Hydro-Québec en date du 22 mai 2018; considérant l'adoption du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour financer les dépenses des projets éco-énergétiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à une demande officielle de remplacement de vingt-cinq (25) potences d'éclairage public à Hydro-Québec au coût estimé de 7 200 \$ plus taxes. Également résolu que les dépenses reliées à ce contrat soient puisées à même la réserve financière n° 519-2017.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

32-05-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 18 h 48.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »